

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le Sénat en mai 2009 intitulait un rapport d'information « France, ton atout « jeunes » : un avenir à tout jeune ». Trois ans après, le CESE remet l'ouvrage sur le métier pour assurer concrètement aux jeunes - et surtout aux jeunes les plus en difficultés - une effectivité de leurs droits sociaux.

Le présent avis dresse un constat sans concession de la situation économique et sociale de la jeunesse. Les nuances nécessaires sont apportées : hétérogénéité des parcours au sein d'une même génération avec cependant une inclinaison commune pour de nombreux jeunes en difficultés ; celle d'une plus grande précarisation. Le groupe de l'UNAF est sensible au travail ainsi mené car comme le rappelait un ancien Président de la République « si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort ».

Le groupe de l'UNAF tient à rappeler en préalable que famille et autonomie du jeune ne s'opposent pas. Bien au contraire, toutes les familles souhaitent que les enfants adultes deviennent autonomes : c'est d'ailleurs la concrétisation d'une éducation réussie. L'autonomie est une nouvelle façon, en tant qu'adulte, de vivre son attachement affectif et solidaire à sa famille. Ainsi, toute politique familiale, si elle est globale, doit inclure l'acquisition des droits et des devoirs de l'autonomie de tout jeune. La politique familiale et la politique en faveur de la jeunesse ne doivent pas s'opposer, ni se concurrencer. Au contraire, il est impératif de bâtir des politiques publiques complémentaires.

L'autonomie n'est pas un état final : elle s'apprend en famille dès le plus jeune âge, se met progressivement en œuvre à l'adolescence et se vit à l'entrée dans l'âge adulte.

L'amélioration de l'accès et du recours des jeunes aux droits sociaux doit constituer l'un des axes d'une politique publique plus ambitieuse d'insertion des jeunes dans la société. Le groupe de l'UNAF partage cette priorité. Comme l'avis le préconise, il est important que les jeunes soient associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de jeunesse. L'installation d'un Comité d'orientation pour les politiques de jeunesse serait un signe fort à son attention ainsi que d'organiser une représentation spécifique dans les CESER comme dans l'assemblée du CESE.

La prévention du non recours au droit doit devenir une préoccupation prioritaire de la part des professionnels. L'attention des organismes sociaux doit porter sur les changements de situation. L'intervention au plus près de la survenance de l'accident de parcours est essentielle pour ne pas tomber dans la précarité.

Enfin l'avis est parvenu à un point d'équilibre intéressant en retenant deux temps pour la montée en charge des politiques publiques en faveur de la jeunesse :

- dans l'immédiat, améliorer et compléter les dispositifs existants avec une attention particulière aux jeunes en difficulté ;
- à terme, refondre les dispositifs pour construire, en concertation avec tous les acteurs, un futur droit à la qualification sans préjuger des moyens de financement pour y parvenir.

Le Groupe de l'UNAF a voté l'avis.